

QUOI DE NOUVEAU ?

N° 18 - avril 2024

Bulletin d'informations variées...

UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE LOT-ET-GARONNE



Notre site :

<http://47.dden-fed.org/>

LA QUESTION DU MOIS

« *Le DDEN a une fonction officielle.
Mais pour faire quoi ?* »

<http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2525>

Avant d'être des Délégués Départementaux en 1959, nous avons été des **Délégués Cantonaux**. Si vous êtes curieux-curieuse de découvrir la mission qui leur était attribuée en 1886, n'hésitez pas à cliquer sur le lien ci-dessus... vous allez être surpris-es ! Un petit exemple ?

Chaque délégué correspond tant avec le Conseil départemental, auquel il doit adresser ses rapports, qu'avec les autorités locales pour tout ce qui regarde l'état et les besoins de l'enseignement primaire dans sa circonscription. Les fonctions de délégué cantonal sont gratuites, mais les délégués cantonaux jouissent de la franchise postale (sous bandes contresignées) à l'égard du préfet, du sous-préfet, du recteur, de l'inspecteur d'académie, des inspecteurs primaires, et, pour la circonscription cantonale, des maires, des instituteurs et institutrices publics.

Redevenons sérieux, les missions ont changé ! (Code de l'éducation section 5)

Article D241-31 / Les délégués départementaux de l'éducation nationale communiquent aux inspecteurs de l'éducation nationale et à la municipalité tous les renseignements utiles qu'ils ont pu obtenir lors de leurs visites dans les écoles. Chaque délégué correspond avec les autorités locales auxquelles il doit adresser ses rapports pour tout ce qui regarde l'état et les besoins de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire dans sa délégation.

Article D241-32 / Les délégués départementaux de l'éducation nationale peuvent être notamment consultés :

1° Sur la convenance des projets de construction, d'aménagement et d'équipement des locaux que les communes doivent fournir pour la tenue de leurs écoles publiques ;

2° Sur toutes les questions relatives à l'environnement scolaire, en particulier dans le domaine des actions périscolaires locales.

Article D241-33 / La commune peut en outre consulter les délégués sur les problèmes pour lesquels elle estime utile d'avoir leur avis.

Les attributions des DDEN vont au-delà du rôle traditionnel de surveillance des bâtiments scolaires. Le délégué exerce une mission d'incitation et de coordination. Il veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité. Ses actions ne peuvent être menées à bien que si elles sont conduites en harmonie avec les enseignants, les parents et les élus.

Petite information à suivre de près...

La députée Cécile RILHAC, ancienne chef d'établissement, prépare activement une proposition de loi (PPL) pour la création d'un statut pour les écoles (vieux serpent de mer...)...

Et notre participation en tant que DDEN au conseil d'administration d'un tel **Établissement Public Local d'Enseignement Primaire (EPLEP)** serait réduite à un siège de droit consultatif (et non délibératif comme actuellement).

Notre Fédération nationale vient de lui écrire.

Les DDEN ? Des personnes aux profils très différents.



Marina

« Je suis infirmière scolaire. Depuis 2023 je suis DDEN au RPI de Calonges-La-gruère. »



Marie-Line

« J'étais ingénieur. Depuis 2023 je suis DDEN à Sainte-Livrade, dans les deux écoles maternelles. »



Frédéric

« Je suis retraité de l'éducation nationale. Depuis 2022 je suis DDEN et actuellement à Sérignac. »



Stéphanie

« Je suis agente administrative. Et toute nouvelle DDEN à l'école primaire de Buzet s/Baise. »



Jacques

« J'étais chargé de mission. Depuis 2022 je suis DDEN au RPI Monclar - St Etienne de Fougères. »



Brigitte

« Je suis retraitée de l'industrie. J'ai été nommée en 2023 comme DDEN à l'école de Marmande Beyssac. »

L'assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux en Lot-et-Garonne (AMR 47)

Elle s'est tenue à Saint-Pastour samedi 9 mars en présence de nombreux personnalités administratives et politiques du Lot-et-Garonne. Les DDEN étaient invités à participer à une réflexion sur « l'École et l'amélioration durable du service public de l'Éducation au sein des territoires ruraux ». M. Jaillet, représentant le DASEN, était présent et a détaillé le travail d'écoute, en amont, des décisions de carte scolaire, en particulier dans le milieu rural.



Christiane Lafaye, Présidente des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) a rappelé l'histoire depuis 1887 et le rôle de ces membres à part entière des conseils d'école (défense de l'école publique, de la laïcité,

suivi des conditions de vie des enfants) et lancé un appel au volontariat. Aujourd'hui, à peine 57% des écoles des communes affiliées à l'AMR 47 bénéficient de la présence de DDEN.



François DUBET a accepté notre invitation à venir dans le Lot-et-Garonne !

François Dubet est professeur de sociologie émérite à l'université de Bordeaux, directeur d'études à l'EHESS. Il a publié *Les Places et les Chances* (2010), *La Préférence pour l'inégalité* (2014) et *Le Temps des passions tristes* (2019).

Pour François Dubet, une école juste serait « une école qui n'exacerbe pas les écarts entre les meilleurs et les moins bons des élèves ».

Son dernier ouvrage vient de paraître :

« **Le ghetto scolaire. Pour en finir avec le séparatisme.** »

(Seuil 2024 – en collaboration avec Najat Vallaud-Belkacem)

Parce que la ségrégation est devenue le fléau de l'école, nous avons besoin d'une révolution de la mixité. Preuves à l'appui, fort des expériences réussies, ce livre démontre que cette révolution est possible, à peu de frais et avec des résultats tangibles. Il est urgent de réinventer l'école contre les séparatismes sociaux qui la détruisent.

Avec son expérience, il pourra nous aider à comprendre les relations « École et Familles », que nous soyons enseignant, parent, élu ou simplement citoyen...

Alors retenez (déjà) la date du mardi 19 novembre 2024 !

Vous pouvez retrouver le texte et la visio de la conférence de **Philippe MEIRIEU** sur notre site départemental : <http://47.dden-fed.org/>



Christine

« J'étais professeur des écoles. Depuis 2023, je suis DDEN dans les écoles maternelle et élémentaire de Tournon. »



Mélanie

« Je suis agent commerciale. Depuis 2022, je suis DDEN à Boudy de Beauregard et Castelnaud de Grattacambe. »

Les DDEN ? Une motivation commune, la défense de l'École publique, laïque et ouverte à tous !

Une petite histoire (rurale uniquement ?)

Les projets de vie, surtout à la retraite, peuvent changer au gré des événements familiaux ou autres... C'est le cas d'une DDEN, Sylvie G., qui a quitté le département pour revenir dans sa région d'origine. Nous le savions et nous en étions désolés.

Le plus triste a été le directeur du RPI qui commençait à bien l'apprécier. Il a frappé à la porte des DDEN pour demander un-e remplaçant-e... Vous devinez la réponse désolée de la Présidente départementale !

« Bon alors envoyez-moi un argumentaire simple mais efficace et je vais le communiquer aux parents d'élèves du RPI. » Envoi fait dans la demi-heure.

Quel en sera le résultat ? Nul de ne sait encore mais au moins quelque chose aura été essayé, non ? Merci monsieur le directeur !

Cet argumentaire est issu du bulletin n° 1 proposé en septembre 2022 : « **Portrait d'une personne qui pourrait être DDEN** »

unionddden47@gmail.com

06 45 64 25 03

Christiane Lafaye présidente départementale
3, rue des Fossés Bouhaut 47170 MEZIN